

## RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

### Choisir le mode d'accueil des temps périscolaires

Pour rappel il existe 3 possibilités pour la mise en œuvre des NAP :

Les enfants rentrent chez eux

Mise en place d'un accueil non déclaré (garderie, activités spécifiques...) (1)

Accueil déclaré en ALSH (Accueil de loisirs Sans Hébergement) (2)

*(1) il n'y a pas de réglementation spécifique en dehors des activités sportives contre rémunération qui doivent répondre aux conditions du code du Sport*

*(2) Celles-ci répondent à une réglementation spécifique notamment en termes d'encadrement (voir paragraphe suivant)*

### Choisir un encadrement avec une qualification adaptée

Quel que soit le type d'accueil choisi, la collectivité doit s'assurer de la qualité de l'encadrement.

Dans le cadre d'un ALSH la collectivité doit en plus s'assurer que la qualification des animateurs est en adéquation avec le cadre réglementaire

Prévoir à moyen terme un plan de formation continue

Prévoir un plan de qualification de certains animateurs dans la durée de validité du PEDT conclu

**Vous trouverez un exemple de convention entre municipalité et intervenant en annexe 1 de cette fiche**

### Etudier les différentes réponses possibles aux besoins d'emplois

Etudier les possibilités de création d'emploi au sein de la collectivité

Etudier les possibilités d'augmentation du temps de travail de certains agents (à mettre en lien avec les formations nécessaires)

Etudier les possibilités de création d'emploi dans les associations (voir emplois d'avenir...)

Etudier les possibilités de mutualisation de l'emploi entre une association et la collectivité ou entre deux collectivités (emploi partagé), ou s'appuyer sur un groupement d'employeurs existant

Etudier la possibilité, à moyen terme, de la création d'un groupement d'employeurs

## Assurer la cohérence entre le Temps d'Accueil Périscolaire et l'école

S'assurer du lien entre le projet d'école et le Projet Educatif Territorial  
S'appuyer sur un partenariat entre les enseignants et les animateurs pour permettre un fonctionnement dans les meilleures conditions  
Organiser avec soin la transmission des enfants du temps scolaire (enseignants), au temps périscolaire (animateurs, intervenants).

### **Exemple de modalités de transfert des élèves, de la classe aux ateliers NAP :**

A la fin des cours, les enseignants distribuent à chaque élève inscrit dans un atelier, un badge (médaillon plastifié) aux couleurs de l'atelier choisi.

Les animateurs, quant à eux, disposent d'une pancarte sur laquelle figure le nom de l'activité, chaque pancarte (activité) ayant sa couleur propre.

Ainsi, les élèves retrouvent très facilement leur animateur grâce à la correspondance des couleurs entre le badge et la pancarte.

Valoriser au sein de l'école les compétences acquises par les enfants pendant les NAP (fiches de liaison, livret d'activité...)

Dans le cas de l'utilisation des locaux scolaires, définir les modalités d'utilisation des locaux dans une convention entre le maire, le directeur d'école et les utilisateurs

**Vous trouverez un exemple de règlement intérieur spécifique aux NAP en annexe 2 de cette fiche**

## Communiquer sur le projet tout au long de l'année

Prévoir de communiquer, aux différentes étapes du projet, auprès des enseignants, associations, parents, enfants...

Définir les étapes de la communication

Prévoir les modes et supports de communication : journal, réunions d'information...

## S'assurer de la participation des familles à toutes les phases du projet

Du diagnostic à l'évaluation du projet, ce qui peut être mis en place :

Inviter des représentants de parents d'élèves au comité de pilotage

Questionner les familles sur les besoins des enfants : réunion de consultation et/ou enquête écrite

Inviter les familles à des réunions d'information sur le projet en cours

Questionner les familles à l'occasion du bilan de l'année : réunion de consultation et/ou enquête écrite

## Favoriser la participation des enfants

Les enfants peuvent être consultés sur des sujets qui sont adaptés à leur âge, cette démarche les préparera à devenir des citoyens actifs et responsables.

Sur quels sujets peut-on faire participer les enfants ?

A la réalisation d'un règlement intérieur et/ou à une réflexion sur les différents droits et devoirs en fonction des structures qu'ils fréquentent

A un échange sur la façon dont ils utilisent les espaces virtuels, à leur point de vue sur les aspects positifs et négatifs de ces outils  
Sur la façon dont ils se déplacent sur le territoire et dont ils s'approprient l'espace.